

artistfactory.

FAIS DE LA MUSIQUE TA VÉRITABLE PASSION

RÈGLEMENT

Inscription

L'inscription peut se faire en tout temps et est disponible sur le site Internet artistfactory.ch. En cours d'année cependant, nous nous efforçons d'y donner suite, dans la mesure des places disponibles. L'inscription vous engage pour l'année entière. Au terme de l'année scolaire, l'inscription est renouvelée tacitement pour l'année suivante.

Changement d'instrument, de professeur ou modification de la durée du cours

Tout changement ou modification nécessite de remplir le formulaire de modification disponible sur le site Internet artistfactory.ch.

Calendrier scolaire

Les vacances de Artist Factory coïncident avec celles du calendrier scolaire du canton de Fribourg. Il en est de même pour les jours fériés (voir calendrier scolaire sous artistfactory.ch).

Paiement

La facturation (selon tarifs en vigueur sous artistfactory.ch) se fait trimestriellement, soit en septembre, décembre et mars. Les factures doivent être réglées dans les 30 jours qui suivent leur réception. Tout retard prolongé du paiement des cours entraîne la suspension des leçons, la facture restant due.

Les éventuels remboursements s'effectuent uniquement sous forme de prestations. Le paiement d'une facture implique l'acceptation du présent règlement.

Artist Factory est soucieuse de l'environnement et envoie donc les factures par e-mail. Sur demande, les factures peuvent également être adressées par courrier postal, moyennant des frais de CHF 4.00 / envoi.

Rabais famille

Lorsque dans une famille il y a plus d'un enfant mineur (étudiant ou apprenti) qui est inscrit chez Artist Factory, les taxes de cours sont, sur demande, réduites de 10% pour le deuxième enfant et de 15% pour le troisième enfant (ce rabais n'entre pas en vigueur pour les cours à la carte ainsi que pour les cours d'été).

Absences

Les leçons manquées par l'élève ne sont ni remplacées ni remboursées. En cas d'empêchement prolongé dûment motivé, la Direction peut consentir à une réduction de la taxe de cours.

Cours à la carte / cours d'été

En cas d'empêchement, prière d'annuler le cours 24h à l'avance, sans quoi la leçon sera facturée.

Autorisation

Des photographies peuvent être prises durant les auditions et prestations de l'académie. Elles peuvent être utilisées pour illustrer notre site Internet, nos réseaux sociaux ou notre communication imprimée.

Démissions

La demande de démission doit être adressée par lettre écrite (pas d'e-mail) à la Direction au plus tard le 31 mai de l'année en cours, le cachet postal faisant foi. Toute demande de démission en cours d'année scolaire ne libère pas du paiement de la taxe de cours et d'écologie.